

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1340-2024**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1340-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 859-1-2009 AFIN DE REVOIR LES MODES DE VERSEMENT EN TERRAIN ET EN ARGENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CONTRECOEUR.

AVIS est donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 10 septembre 2024, le Conseil municipal de la Ville de Contrecœur a adopté le projet de règlement numéro 1340-2024 modifiant le règlement de lotissement 859-1-2009 afin revoir les modes de versement en terrain et en argent sur le territoire de la ville de Contrecœur.

Ce projet de règlement a pour objet de :

- Revoir les modes de versement en terrain et en argent pour l'application des frais de parc;
- Remplacer quelques termes visant à représenter la réalité du service responsable de l'application du règlement;
- Simplifier l'application de la réglementation en revoyant les exemptions à l'application des frais de parc.

Ce présent projet de règlement concerne toutes les zones de la Ville de Contrecœur en lien avec l'objet du projet de règlement.

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18 h, dans la salle du conseil située au 5000, route Marie-Victorin, Contrecœur, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné, à la mairie de la Ville de Contrecœur située au 5000, route Marie-Victorin, aux heures normales de bureau.

Ce projet de règlement est également disponible pour consultation sur le site Internet officiel de la Ville de Contrecœur au <https://www.ville.contrecoeur.qc.ca/> et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Contrecœur servira le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Attesté à Contrecœur, ce 19 septembre 2024



Thierry Larrivé,
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Thierry Larrivée, agissant en ma qualité de directeur général et greffier pour la Ville de Contrecoeur, ayant mon domicile professionnel au 5000, route Marie-Victorin à Contrecoeur, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis d'assemblée de consultation publique pour le projet de règlement 1340-2024 modifiant le règlement de lotissement 859-1-2009 afin revoir les modes de versement en terrain et en argent sur le territoire de la ville de Contrecoeur.

En affichant ledit avis sur le panneau
d'affichage intérieur à la mairie
le 19 septembre 2024;

En le publiant sur le site internet de la Ville de Contrecoeur
le 19 septembre 2024.

Attesté à Contrecoeur, ce 19 septembre 2024.



Thierry Larrivée,
Directeur général et greffier